région pectorale, et enfin une hémorragie à l'oreille gauche, signe d'une fracture de la base du crâne, cause de la mort instantanée.

Le corps, sur lequel une couverture a été jetée, reposait sur un lit de paille, dans un hangar. Les quatre mécaniciens de l'aviateur sont à son chevet.

Il est probable que le corps sera mis en bière à Croix-Fitme même, et de là dirigé sur Paris.

Le Bion, l'associé de Delagrange, et le frère de la victime, Robert Delagrange, sont attendus aujourd'hui à Bordeaux.

D'autre part, voici la version de l'accident donnée par un rédacteur de l'*Aéro* qui se trouvait à l'aérodrome :

L'accident s'est exactement produit ainsi : l'aéroplane se trouvait à une hauteur variant entre 15 et 20 mètres, effectuant le virage de l'aérodrome au virage à main gauche, lorsque l'aile gauche de l'appareil se dressa à peu près verticalement, soit par rupture de hauban, soit par rupture d'un montant. Immédiatement, la menoplan sombra, complètement chaviré et s'abattit sur le sol.

Au moment de la chute, la vitesse du vent était d'environ 6 mètres à la seconde, et le vingt-quatrième cylindre de l'appareil atteignait 75 kilomètres à l'heure.

La vie de Delagrange

Léon Delagrange était né en 1872, à Orléans. Les premières années se passèrent chez son père, gros industriel en tissage et filature, à Orléans. C'est là qu'il s'intéressa tout de suite à la mécanique et qu'il apprit à connaître les moteurs et les machines.

L'automobile vint : il fut un des premiers tricycles et s'amusa à travailler pour essayer de se construire une voiture.

Sculpteur réputé, ancien élève de l'École des beaux-arts, il exposait depuis quatorze ans au Salon de la Société des artistes français et il avait obtenu plusieurs médailles. Certaines de ses œuvres même furent acquises par des musées étrangers.

C'est en 1906 que Delagrange commença à s'intéresser à l'aviation.

Ses premiers essais eurent lieu à la fin de l'année suivante sur l'hippodrome de Vincennes. Malgré un insuccès complet, Delagrange ne se découragea pas. Il reprit son apprentissage à Étrépy-les-Moulineaux et fit des bons de rapides progrès. Son premier vol eut lieu, sur 100 mètres, le 27 janvier 1908 ; le 17 avril suivant, il dépassait le record du monde par 3 950 mètres couverts en 4 minutes 20 secondes.

Peu après, Delagrange partit en Italie et vola à Rome, à Milan et à Turin, battant au cours de ses campagnes, par un quart d'heure d'abord, 30 minutes ensuite, les records de durée.

Rentré en France, l'aviateur continua son entraînement à Issy-les-Moulineaux.

L'année 1909 fut très chargée pour Delagrange. Il évolua successivement à Juvisy, à Argenton à Bétheny, en Danemark, à Spa et à Doncaster. Il revient partout comme un homme sûr, adroit et d'un sang-froid à toute épreuve.

Rappelons son dernier exploit : le 30 décembre, à l'aérodrome de Juvisy, il couvrait près de 300 kilomètres, battant le record de la durée pour monoplan.

Il avait été fait chevalier de la Légion d'honneur en juillet dernier.

Chez les parents de l'aviateur

La mort de Delagrange a produit, à Orléans, une très vive impression. De nombreux membres de l'Aéro-Club du Centre, dont Léon Delagrange était membre d'honneur, se trouvaient au café de la Rotonde, dans l'immeuble habité précédemment par Robert Delagrange, frère de la victime.

La consternation fut générale, et plusieurs amis de l'infortuné aviateur se rendirent chez son frère, mais celui-ci était parti le matin pour Paris et là ne trouvèrent que Mme Delagrange, mère, et la belle-sœur de la victime, Mme Robert Delagrange, fille d'un des plus gros vinaigriers d'Orléans, M. Dessart.

C'est avec d'infinies précautions qu'on a appris la terrible nouvelle à la mère et à la belle-sœur de Léon Delagrange, ainsi qu'à sa sœur, Mme Barreau, qui habite rue Jeanne-d'Arc.

Les malheureux Delagrange étaient très connus à Orléans, et il avait promis d'exécuter prochainement des expériences sur l'aérodrome des Aubrais, à peu de distance de la ville.

A l'Aéro-Club de France

La réunion hebdomadaire de la Commission d'aviation faisait, hier, à l'Aéro-Club de France, rue François-Ier, quand la nouvelle est venue de la mort de Delagrange.

La stupéfaction était telle que l'on ne pouvait y croire. Mais bientôt l'information était malheureusement confirmée par plusieurs dépêches de Bordeaux.

En levant la séance, le président a prié le comte de La Vaulx de transmettre à l'Aéro-Club du Sud-Ouest une dépêche qui a été ainsi rédigée :

« Sommes consternés par épouvantable mort de notre camarade Léon Delagrange. Nous vous envoyons nos condoléances émues au nom de l'Aéro-Club de France. »

L'émotion à Bordeaux

Certains journaux sportifs de Bordeaux ayant fait des éditions spéciales relatant cette catastrophe, les exemplaires s'enlevèrent rapidement, augmentant l'émotion déjà grande dans le public. Un portrait de l'aviateur exposé dans la vitrine d'un photographe bordelais a été voilé d'un crêpe aussitôt l'accident connu.

Accident à Santos-Dumont

Santos-Dumont a fait, hier, près de Saint-Cyr, une chute qui aurait pu avoir également des résultats épouvantables.

Dans l'après-midi, à 4 heures de l'après-midi, de son hangar un nouvel appareil mû par un moteur de 40 chevaux.

Au cours d'un premier essai, tout alla bien. Après une courte lancée, 120 mètres environ, le « demoiselle » s'élevait gracieusement et filait dans les airs à une altitude d'une quinzaine de mètres. Après avoir effectué un large cercle autour, l'aviateur revenait se poser à terre à son point de départ — pour recommencer un fil et régler un plan, expliqua-t-il.

Puis, ayant fait le plein de son réservoir, Santos repartait à nouveau. Comme la première fois, il se décolla facilement et s'en fut dans le brouillard, où il disparut.

On attendait à le voir revenir rapidement. Mais les minutes passèrent... Rien.

Une inquiétude s'empara alors des personnes présentes qui s'en furent à sa recherche.

Quelques instants après, sur la route de Rambouillet, des personnes croisaient une automobile, Santos était à bord, la face un peu ensanglantée.

L'aviateur expliqua qu'alors qu'il volait à environ 25 mètres de hauteur et qu'il venait de franchir quelques arbres, un des fils de gouvernement des ailes s'était brisé.

L'appareil avait capoté et, brusquement, était venu se briser sur le sol.

« J'ai la sensation d'avoir fait trois tours sur moi-même », déclarait Santos.

Toutefois, Santos-Dumont était protégé, de tous les côtés, par des fils et des câbles formant une sorte de cage. Si bien qu'il s'en tire avec de fortes contusions à la tête et aux jambes.

— Ce n'est rien, déclara-t-il, dans quelques jours il n'y paraîtra plus.

C'est ce que nous souhaitons au hardi aviateur.

Mme Delaroche gravement blessée

Mme Delaroche, la première femme aviatrice, a été victime hier d'un grave accident sur l'aérodrome du camp de Châlons.

L'aviatrice prenait son vol vers 3 heures, par un vent très faible, elle effectuait son premier tour de piste volant à environ cinq mètres de hauteur dans des conditions parfaites, lorsqu'au deuxième tour, ayant pris un virage trop au large et n'ayant pu monter assez haut, elle est allée s'écraser dans les peupliers qui bordent la route.

L'aviatrice et l'appareil sont tombés brusquement à terre.

Quelques personnes qui assistaient aux expériences, sont accourues aussitôt et ont dégagé Mme Delaroche qui gisait évanouie.

On porta aussitôt la blessée au hangar voisin et, de là, à l'hôtel de l'Europe, à Mourmelon. La courageuse femme a repris connaissance, mais souffre cruellement. Il résulte du premier diagnostic qu'elle a la clavicule cassée. Le médecin qui la soigne ne veut pas se prononcer avant vingt-quatre heures d'observation sur la gravité de son état, car Mme Delaroche se plaint de douleurs internes, et on craint un épanchement de sang près du cœur.

La lutte scolaire

Les petits exclus

A Caignac (Haute-Garonne), depuis plus d'un mois, huit enfants ont été expulsés de l'école parce qu'ils refusaient de réciter l'Histoire de Calvet. Une lettre adressée à l'inspecteur primaire, pour réclamer le maintien de la neutralité est restée sans réponse. Les parents, forts de leurs droits, sont bien résolus à ne pas céder.

A Bourg (Hauts-Marns), cinq enfants sur six ont été exclus de l'école d'abord pour trois jours et enfin définitivement. Motif — toujours le même — refus de se servir de l'Histoire d'Aulard et Debidour.

Un épilogue de la résistance d'une mère de famille

Nous avons mentionné déjà, il y a un mois, l'exclusion définitive de ces trois enfants de Nogent-sur-Eure (Eure-et-Loir), à qui leur mère avait retiré la manuel d'Histoire de Calvet.

Devant l'émoi suscité dans la population par cette mesure arbitraire et injuste, l'autorité académique a dû revenir sur sa décision. Les enfants sont admis de nouveau à l'école depuis le 1er janvier.

S'adressant dans une lettre publique aux pères et mères de familles de la région, le grand-père des trois petits exclus tire lui-même la conclusion de cette aventure, tout à l'honneur de cette courageuse mère chrétienne et de ses trois enfants :

« Je m'adresse aux pères et mères de famille pour leur demander leur sympathie.

Pères et mères, si nous voulons être respectés de nos enfants, montrons de l'énergie et du courage et ne cédons point.

Il y a de bons livres, pourquoi ne pas s'en servir ?

Je suis la première qui proteste avec ma fille, qui est la mère de ces trois petits enfants qui ont été exclus de l'école de Nogent-sur-Eure ; étant le grand-père de ces chers petits, je prends leur défense et vous invite à vous joindre à moi.

C'est la cause de tous les pères de famille que nous défendons.

JUSTIN LEGRAND.

« Primaires » sectaires; parents catholiques

A Saint-Pée-sur-Nivelle (Basses-Pyrénées), raconte la *Semaine religieuse de Bayonne*, il y a un instituteur fort sûté. Il était auparavant à Abexe ; on lui enleva le secrétariat de la mairie ; à la suite, on le nomma à Saint-Pée-sur-Nivelle. Dès que la lettre des évêques condamnant les manuels scolaires eut paru, cet instituteur, non content d'avoir déjà dans sa classe un manuel condamné, s'empresse d'imposer à ses élèves un second auteur condamné, Devinat.

Mais à Saint-Pée-sur-Nivelle on est catholique. Après que M. le curé eut lu en chaire la condamnation des manuels par les évêques, des parents, en nombre, brûlèrent les livres condamnés. M. l'instituteur a chassé de l'école les élèves dont les parents s'étaient insurgés contre ses pratiques.

Mais l'émotion grandit dans Saint-Pée. Il n'est question de rien moins que de fonder une école libre; on la désire, on la réclame. — Que c'est-il passé ? Voilà que M. le curé est dénoncé ; par qui ? — M. le procureur de la République de Bayonne est venu à Saint-Pée ; il a multiplié ses enquêtes. Il s'agissait de calmer les habitants de Saint-Pée ; on a réussi à les exaspérer.

Il est probable qu'une école libre sera bientôt ouverte. Et l'instituteur, ce jour-là, pourra aisément compter les élèves qui, de cette vaste commune de Saint-Pée, lui sont restés fidèles.

*

L'inspecteur primaire de Meuléon vient d'adresser aux instituteurs de son ressort une circulaire dont voici les principaux articles.

I. — Aucun élève exclus d'une école publique pour refus de suivre un livre soi-disant interdit ne pourra être admis dans une école publique voisine ;

II. — L'exclusion définitive d'un élève ne sera demandée qu'en cas d'insubordination grave.

L'exclusion temporaire sera demandée réglementairement :

a) En cas de destruction de livre ;

b) En cas de refus d'apprendre une leçon ;

c) En cas d'absence de parti pris aux classes d'histoire (la leçon est alors récitée à la classe du lendemain).

Cette exclusion durera autant que l'insoumission.

Au cas où un maître jugerait nécessaire pour des raisons d'ordre pédagogique de remplacer un livre vieilli, il devrait le faire avec tact, mais avec fermeté.

Ce serait une faute lourde d'abandonner en ce moment un des livres interdits, et cette faute entraînerait l'application de mesures disciplinaires immédiates.

*

Un document analogue de l'inspecteur d'Académie du département de l'Yonne a été publié dans le *Bulletin de l'enseignement primaire*. Il rappelle, au sujet d'incidents scolaires survenus dans le département, « qu'il est formellement interdit aux instituteurs et aux institutrices de tolérer chez leurs élèves le moindre changement qui serait motivé par la campagne organisée par l'Église contre l'école laïque ».

Exclusions d'enfants, intimidation des parents, menaces mêmes contre les instituteurs, toutes ces tentatives sectaires d'oppression des consciences catholiques s'évanouiront, tel comme ailleurs, devant l'énergique et persévérante résistance des parents, soucieux de défendre l'âme de leurs enfants et de faire respecter leurs plus inviolables droits.

*

Aux Bierds, canton d'Isigny (Manche), les parents ont protesté contre la présence du manuel de Dulet et Mens à l'école. Les enfants qui ont refusé de s'en servir ont été punis par l'instituteur et l'institutrice. Ce geste des maîtres a révélé un grand nombre de familles. Le maire de la commune, aux prises avec les difficultés qu'ont soulevées ces incidents, a donné sa démission, et six ou sept conseillers municipaux avec lui.

Grève scolaire

L'école de Chambres (Cantal), se trouve réduite à sa plus simple expression : elle n'compte en tout trois bambins au-dessous de 8 ans. Les pères de famille, pour protester contre la décision de l'inspecteur d'Académie qui, comme nos lecteurs le savent, a frappé d'expulsion six élèves ont décidé de garder, jusqu'à nouvel ordre, leurs enfants chez eux.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'Union des catholiques du Gers

Le 4 janvier, à 2 heures, salle Solon, l'Union des catholiques du Gers a tenu sa première assemblée générale, sous la présidence de Mgr Ricard.

Chaque commune du département avait envoyé au moins un délégué qui aura pour mission de se faire le propagateur des idées émises et de former autour de lui un groupement de catholiques militants.

Mgr Ricard, après avoir, en union avec l'assemblée, prié publiquement Dieu de bénir ses travaux, a expliqué la genèse de cette réunion de catholiques dont il avait pris, avec un groupe d'élite, l'initiative.

Puis, ayant remercié les 500 chrétiens qui ont tout de suite répondu à son appel, il donna lecture des statuts étudiés dans la réunion préliminaire et dont nous publierons demain le texte en nos pages documentaires.

Les paroles d'énergie chrétienne de Monseigneur, ses appels à l'union ont été très applaudis. C'était l'adhésion formelle à la vigoureuse initiative prise par Mgr l'archevêque d'Auch.

M. le marquis de Pins, député, a pris la parole pour donner, au nom des populations qu'il représente au Parlement, l'adhésion entière à ce programme qui réunira les catholiques pour les luttes prochaines. Il n'a pas manqué de flétrir avec vigueur les attentats dont sont victimes les Français fidèles à leurs traditions religieuses. Il a été très applaudi.

M. Vidou, au nom de son ami M. Lasies, absent bien à regret de l'assemblée, a déclaré que les catholiques de Condom ne manqueront pas au rendez-vous et que, sur ce terrain si ardemment désiré, ils sauront faire leur devoir, quoi qu'il en coûte, pour la conquête des libertés perdues. L'intrépide orateur venait à peine de finir au milieu des applaudissements, qu'un M. P. de Cassagnac en lève à son tour. Et sa première parole est pour remercier l'archevêque qui rend à son pays le signalé service de convier ses diocésains sur ce terrain d'union religieuse où tous veulent accourir et combattre. En quelques paroles mordantes et fières, il a flétri les attentats dont les catholiques sont victimes, et déclaré leur résolution de lutter et de vaincre. Des acclamations ont salué le vibrant orateur.

Monseigneur a remercié tous ceux qui venaient de commenter avec tant d'énergie les statuts acclamés, et il a fait applaudir les enfants du Gers déjà frappés pour leur fidélité à leur foi.

Cette réunion, qui propagera dans le diocèse les résolutions prises, portera ses fruits.

Pour l'âme de nos enfants

Le *Journal Officiel* publie les déclarations d'associations cantonales des pères de famille de Juniville (Ardennes) et de Montfort-l'Ameury (Seine-et-Oise), et des associations locales de Dombres (Meuse) et de Granges (Vosges).

Comment Graby et Michel ont tué la veuve de l'ancien régent de la Banque de France

Leur crime leur a rapporté 5 francs

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre numéro d'hier, Georges Graby et Henri Michel, les deux fantaisies du 31e de ligne arrêtés hier, ont fait des aveux.

Ce sont eux qui, pour la voler, ont tué Mme Gotin.

Leur crime leur a rapporté 5 francs.

C'est par un aide-cuisinier du cercle de l'Union artistique, cercle connu sous le nom de « l'Epatant », situé rue Boissy-d'Anglas et place de la Concorde, que la justice a été enfin mise sur le plus des assassins.

Ce jeune homme — il n'est âgé que de 23 ans — Maurice Portehault, domicilié 16 bis, rue Jean-Nicot, connaissait les fils Gotin qui, tous deux, sont membres du cercle. Ancien, de même que tout le personnel de l' « Epatant », s'intéressait-il ou plus bent point à cette passionnante affaire.

Pour une autre raison, également, le crime du train 326 retenait son attention ; il avait fait son service militaire au 31e de ligne, à Melun, et il connaissait, par conséquent, un grand nombre de sous-officiers et de soldats appartenant à ce régiment.

Or, en lisant le compte rendu des recherches opérées par la Sûreté générale, il se souvint d'avoir rencontré, à Melun, le jour même de l'assassinat, et d'avoir vu monter dans le train où se trouvait Mme Gotin deux fantaisies du 31e, jouissant d'une réputation déplorable.

Vivement impressionné, Maurice Portehault se part eux siens de ces soupçons ; mais, par timidité, et aussi en raison de la crainte qu'inspire toujours aux simples l'appareil compliqué et imposant de la justice, il hésitait à faire part de ses soupçons au juge d'instruction. Il fallait, pour le décider, toute l'autorité de son père et les conseils amicaux de l'une de ses tantes. L'espoir de gagner la prime de 25 000 francs offerte par la famille de la victime entra également pour une large part dans ce détermination.

Finalement, inndi, il écrivit à M. Gaston Gotin deux lettres : l'une, au crayon ; l'autre, à l'encre, qu'il porta lui-même au domicile particulier de M. Gotin.

Quand il eut pris connaissance de ces révélations, M. Gaston Gotin, qui connaissait l'aide-cuisinier comme un garçon sérieux, nullement bluffeur, les communiqua à son frère Edouard, et celui-ci décida de demander à Portehault des détails complémentaires.

L'entrevue eut lieu dans l'une des salles de l' « Epatant », lundi soir.

Le récit de M. Maurice Portehault

Voici le récit que fit, au fils de la victime, Maurice Portehault :

— Le 15 décembre dernier, j'avais obtenu du chef cuisinier du cercle le permission de la journée. Je désirais aller voir à Melun l'un de mes anciens camarades de régiment, actuellement en traitement à l'hôpital.

Cette visite rendue, je me trouvais à 5 h. 20 du soir, en compagnie d'un sergent et d'un commis d'administration, sur le quai de départ de la gare de Melun, attendant le train qui devait me ramener à Paris et qui passe à 5 h. 34.

Sur le même quai, mais assez loin de nous, deux militaires, que je reconnus immédiatement comme étant Georges Graby et Henri Michel, allaient et venaient, s'entretenant à voix basse. Sachant qu'ils étaient fort mal notés, et me souvenant que, naguère, alors que je portais encore l'uniforme du 31e, ils avaient été impliqués dans une affaire de vol, je les évitai soigneusement.

Quand le train entra en gare je ne les perdis pas de vue. Le convoi était composé de la façon suivante : deux wagons de deuxième classe, en tête ; trois voitures de première, un wagon mixte — première et seconde — communiquant, par un soufflet, avec les précédents, et, enfin, quatre voitures de troisième classe.

Je me souviens parfaitement avoir vu monter les deux soldats dans le compartiment de seconde du wagon mixte. Quant à moi, je pris place dans une troisième classe.

A l'arrivée à la gare de Lyon, je revis mes anciens compagnons d'armes. Tous deux étaient livides. Ils jetaient autour d'eux des regards inquiets.

— Dépêchons-nous, fit à haute voix Graby, si nous ne voulons pas rater le train de 7 heures, nous n'avons pas une minute à perdre...

Et, sur ce, ils se précipitèrent vers la sortie. Ils avaient toutes les allures, je vous l'assure, d'individus qui viennent de perpétrer un mauvais coup.

C'est sur cette déclaration renouvelée devant M. le juge d'instruction Albanel, que les deux soldats ont été arrêtés.

La scène des aveux

Conduits dans l'après-midi devant M. Albanel, les deux militaires persistèrent dans leur système de défense ; Graby affirmant qu'il n'était pas venu à Paris le jour du crime, Michel reconnaissant qu'il avait fait le voyage, mais seul.

Lorsqu'ils eurent très nettement pris position :

— C'est bien, dit le juge, je vais vous montrer un témoin qui vous a vu, le 15 décembre, prendre ensemble le train où se trouvait Mme Gotin.

Et M. Portehault fut introduit dans le cabinet du magistrat.

Avec une grande précision de détails, il renouvela sa déposition, déclarant qu'il était certain d'avoir reconnu Michel et Graby.

Celui-ci, malgré cette déposition accablante, soutint qu'il n'avait pas quitté Melun, mais son camarade, prenant soudain la parole :

— Eh bien oui, autant vaut tout dire puisque nous sommes pris. C'est nous qui avons fait le coup.

Et se tournant vers Graby :

— Voilà assez longtemps que tu me barbale (sic) avec ce « truc-là ». Tu me répètais toujours qu'il y avait quelque chose à faire dans les trains avec une voyageuse isolée. Je t'ai cru et j'ai accepté de travailler avec toi.

Puis, sans attendre les questions du juge :

— Je vais vous dire comment nous avons fait. Nous avons passé par le soufflet du wagon de seconde dans celui de première. Là, nous avons vu une femme très chic qui devait évidemment porter des bijoux. Il n'y avait personne dans le wagon. Nous nous sommes dit : « Elle est bonne. » Graby a sauté sur elle, l'a renversée et l'a assommée à coups de talon, sur la tête. Pendant ce temps, je la maintenais, et, arrachant le gant, j'enlevai les bagues.

Graby est sorti alors et est allé se laver les mains ; moi, j'ai ouvert la portière, et, prenant le corps, je l'ai balancé et jeté sur la voie. Un mouvement de train ramena violemment la portière et j'eus les doigts fortement pincés. C'est même le sang que j'ai perdu alors qui a éclaboussé la portière et taché mon collet.

Cinq francs que nous avons pris dans le sac de la victime et trois bagues, tel fut notre butin.

Un vol d'ailleurs une partie.

Et Michel, entr'ouvrant ses vêtements, sortit une pourpoite en or qu'il portait accrochée à sa chemise à l'aide d'une épingle anglaise.

Ce bijou, montré au docteur Got, médecin de la famille Gotin, fut reconnu par lui comme ayant appartenu à Mme Gotin.

Sur une question de M. Albanel, Michel déclara que les deux autres bagues volées à la victime avaient été cachées par lui sur le toit de l'immeuble où habite Lucie Robert, 34, rue François-Miron.

Graby avait écouté sans mot dire les aveux de Michel.

Le juge se tournant vers lui :

— Voilà comment vous ? Persistez-vous dans vos dénégations ? demanda-t-il.

— Il faut bien que j'avoue, moi aussi.

Les bijoux retrouvés

M. Legrand, sous-chef de la Sûreté, était envoyé aussitôt avec des agents, 34, rue François-Miron. Il découvrait, dans le soirée, sur le toit de l'immeuble, enfermées dans une boîte d'allumettes, une bague en diamants et une autre ferme nœud Louis XVI, ornée d'une perle.

Ces deux bijoux ont été reconnus comme étant ceux de la victime.

En quittant la gare, le crime commis, Michel était allé cacher ces joyaux pendant que son complice Graby reprenait le train de 6 h. 40 pour Melun, où il arrivait à 7 h. 37, ce qui lui avait permis de se créer un alibi en se montrant, au café du « Cédrat bleu », avec le terrassier Pelain.

Où seront jugés les assassins ?

Graby et Michel vont rester au dépôt jusqu'à ce que l'on ait décidé devant quel tribunal ils seront traduits.

Comme militaires en activité de service, ils devraient comparaître devant le Conseil de guerre. Mais, un arrêt, rendu le 23 juillet 1908 par la Chambre criminelle de la Cour de cassation, décide que tout soldat porteur d'une permission régulière est justiciable des tribunaux ordinaires pour les délits et crimes de droit commun commis durant la durée de la permission.

Cet arrêt dit qu'il n'y a pas lieu d'établir une distinction entre les permissions, l'article 57 du Code de justice militaire n'excluant ni celles de courte durée, ni celles n'emportant pas mutation, ni celles, enfin, n'entraînant pas la retenue ni le retrait d'une partie ou de la totalité de la solde.

Il résulte de cet arrêt que si, comme il le prétend, Michel était porteur d'une permission, même de vingt-quatre heures, il serait justiciable de la juridiction civile et entraînerait avec lui, devant la Cour d'assises son complice Graby, bien que non permissionnaire.

Cette question de compétence civile ou militaire tranchée, restera à savoir quel juge procédera à l'instruction du crime. Sera-ce M. Albanel ; sera-ce M. Gridel ?

Le Code d'instruction criminelle donne compétence à trois magistrats instructeurs : à celui du tribunal dans le ressort duquel le crime a été commis ou découvert ; à celui dans le ressort duquel l'assassin a été arrêté, et enfin à celui dans le ressort duquel le coupable est domicilié.

Le magistrat parisien serait donc, dans l'espèce, aussi compétent que le juge de Corbeil.

Dans la famille de Graby

La famille du soldat Georges Graby habité au 196 de la rue de la Convention, un appartement très bien tenu, au deuxième étage sur la rue.

Le père de l'assassin est sous-brigadier du service de la Sûreté, sous les ordres directs de M. Hamard : c'est un honorable agent qui, depuis des années, passait pour un des meilleurs enquêteurs de la Sûreté. Ils sont d'ailleurs quatre ou cinq de la famille employés dans la police parisienne.

Georges Graby est le fils d'une ancienne amie de M. Graby, qui est actuellement mariée à un chanteur de café-concert. Il a été reconnu par son père, qui, depuis lors, a épousé l'actuelle Mme Graby, dont il a trois enfants : une grande fille de 18 ans, Renée; une fillette de 12 ans, Auguste, et un petit garçon, Raoul, qui n'a que 7 ans.

Dans ce ménage paisible, Georges Graby était considéré comme l'enfant de la maison depuis qu'il s'était, pour s'engager, séparé de sa mère. Il venait régulièrement en permission rue de la Convention, appartant son linge à blanchir et ses effets à réparer.

Depuis qu'il était en permission Georges ne parlait jamais du crime, mais son père lui disait :

— Toi qui connais les camarades de régiment, tu pourrais peut-être me mettre sur la bonne piste. Je serais heureux de réussir; cela me ferait de l'avancement.

Ce à quoi le fils répondait :

— Je ne sais pas, je ne connais rien à l'affaire, je ne veux pas m'en occuper.

La bonne piste est trouvée, et au lieu d'avancement pour le pauvre père, c'est le déshonneur pour le nom !

Ce qu'était Michel

Henri Michel, né à Neuilly-sur-Seine, le 23 mars 1889, est de deux ans plus jeune que Graby; comme son complice, n'est également un engagé volontaire de cinq ans.

Michel est orphelin. On ne lui connaît d'autre parent qu'un employé du gaz, M. Parollet, son oncle, qui est également son tuteur, et une sœur.

Doué d'une force impressionnante, d'une souplesse et d'une agilité remarquables, il se fit forain dès qu'il eut conquis sa liberté, et il devintun acrobate émérite, dont les prouesses dans l'art de la désarticulation émerveillèrent le bataillon. C'est pourquoi, en dépit des renseignements assez fâcheux recueillis sur son compte, on le prenait prévôt d'armes.

Michel avait obtenu, à l'occasion du nouvel an, c'est-à-dire bien après le crime, une permission de cinq jours qu'il était allé passer à Mailly-le-Camp (Aube), il était donc rentré à la caserne lundi soir, veille de son arrestation.

La prime de 25 000 francs

On sait que la famille Gotin avait promis une prime de 25 000 francs à la personne qui ferait découvrir les assassins de la veuve de l'ex-régent de la Banque de France.

A qui voit-elle devoir les 25 billets bleus ? Telle était la question que l'on se posait hier soir.

Il semble de toute évidence qu'ils sont acquis à M. Portehault, dont la déposition décisive a, sans nul doute, amené la capture de Graby et de Michel.

Échos religieux

Une lettre des évêques suisses sur la presse

En 1872, au début du Kulturkampf, les évêques suisses adressèrent au clergé et aux fidèles de leurs diocèses une lettre collective, sur « l'influence de la presse dans les temps présents ».

Cette lettre a été souvent reluc depuis, et dimanche encore, à Genève, son enseignement était rappelé aux fidèles.

A Saint-Maurice de Lignon

Au milieu d'un grand concours de population, M. le vicaire général, représentant Mgr l'évêque, assisté de Mgr Sabatier, doyen de Monistrol et de M. l'abbé Pontvianne, a béni solennellement l'école paroissiale de Saint-Maurice-de-Lignon (Haute-Loire), et une superbe statue de Jeanne d'Arc, œuvre de Vermare. Le soir, toute la localité était illuminée.

Sont attribués...

Le *Journal Officiel* publie une série de décrets consommant le spoliation de Fabriques ou Menses de 126 communes de l'Isère, de 10 communes du Maine-et-Loire, de 17 communes de Saône-et-Loire, de 51 communes de Seine-Inférieure, de 90 communes de l'Aude, de 2 communes des Pyrénées-Orientales, de 3 communes des Hautes-Alpes, de 3 communes de l'Orne, de 3 communes de l'Hérault, d'une commune du Puy-de-Dôme, d'une commune d'Indre-et-Loire et d'une commune de la Loire.

On le voit, c'est une véritable bécatombe. La « détente » est de plus en plus sensible.

Pour la bonne presse

M. Gostgheuer, délégué de la *Croix*, va commencer, jeudi 6 courant, une tournée de propagande dans la Haute-Marne, tournée qui a été soigneusement préparée par la direction du Bureau diocésain des œuvres.

Mgr l'évêque de Langres a tenu à adresser au conférencier une lettre très importante où il exprime, en particulier, le désir de voir se créer dans son diocèse une organisation de la bonne presse par cantons et par arrondissements.

Dès maintenant, des réunions sont annoncées à Langres, Saint-Dizier, Wassy, Beurbonne-les-Bains, Montigny, Chaumont, Pressigny, Voirey, Plesnoy, etc.

La conférence de Langres aura lieu le jeudi 6 et sera présidée par Mgr l'évêque.

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

Ind. 6 ans et 7 quarantaines, chaque jour, de plus 1000.

Mme Vve Clausel de Coussergues, née Roger de Villers, 61 ans, à Paris. — M. Gustave Black, commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, 64 ans, à Souchy-Lestrée. — M. Adrien Pouget, capitaine au 154e régiment d'infanterie, 42 ans, à Saint-Thibéry (Hérault). — Mme Calmell, née Duroussaud de Fraunion, 78 ans, à Poitiers. — Mme Bonnaire, 68 ans, à Guitrancourt, par Fontenay-Saint-Père (Seine-et-Oise).

RECOMMANDATIONS

Plusieurs intentions.

INFORMATIONS DU SOIR

LA MORT DE L'AVIATEUR DELAGRANGE

Bordeaux, 5 janvier. — Le corps de l'aviateur Delagrange a été veillé cette nuit par ses mécaniciens dans le propriété du vice-président de la Ligue méridionale aérienne, mitoyenne du champ d'aviation. Il a été mis en bière cet après-midi. Il partira ce soir pour Orléans, où auront lieu les obsèques.

LE PETIT SÉMINAIRE DE PONS

La Rochelle, 5 janvier. — Le Conseil municipal de Pons, réuni sous la présidence de M. Combes, a demandé au ministère que l'ancien Petit Séminaire soit remis à la commune.

LA MORT DE Mme GOUIN

Le Parquet de Corbeil vient de se dessaisir de l'instruction de l'assassinat de Mme Gotin, en faveur du Parquet de la Seine.

M. Maurice Portehault, l'aide-cuisinier du cercle de l'Union artistique, qui avait mis M. Albanel sur la piste des coupables, a touché, ce matin, la prime de 25 000 francs promise à la personne qui découvrirait les assassins.

LES HUIT HEURES

Chalon-sur-Saône, 5 janvier. — Après entente avec le Syndicat, la Compagnie minière a décidé que les mineurs feraient huit heures de travail.

Le nouveau règlement, qui est appliqué depuis deux jours, donne satisfaction aux ouvriers.

M. Henry Chéron partira ce soir pour Cherbourg, accompagné par l'inspecteur général Bouchon-Mazerat.

Le sous-secrétaire d'Etat à la marine veut se rendre compte sur place de la mise en vigueur du nouveau décret sur la réorganisation administrative de la marine.

Bruxelles, 5 janvier. — Le banquier Chaterton, qui avait été arrêté, à Paris, il y a quelques mois, pour détournement, et qui avait été enfermé dans la prison de Saint-Gilles, s'est évadé cette nuit par l'infirmerie de la prison.

Bernard de Flée

— Si c'est possible...

— Il faut que vous sachiez si quand les Clépoint sont arrivés à Marseille, en 1886, ils avaient avec eux un enfant, et quand ils en sont partis, l'année suivante, cet enfant les a suivis.

— Vous dites... en 1885... un enfant ?...

Tardivel répétait ces mots comme quelqu'un qui apprend une leçon, mais il les disait d'une voix mal assurée, et son visage habituellement fardé avait changé d'expression. La date donnée, le caractère de la mission qu'André Robin lui confiait, semblaient éveiller en lui des souvenirs lointains et pénibles.

Il dit encore :

— En 1885... un enfant ?...

Puis il reprit son accent enjoué, parut secouer une pensée importune, et ajouta :

— C'est bien, Monsieur... Je tâcherai de savoir.

Ils se donnèrent rendez-vous pour le lendemain sur le Port-Vieux. Tardivel regagna le grand chemin d'Aix, André la rue Saint-Ferréol.

Dès qu'il fut rentré à son hôtel, le jeune homme prit une feuille de papier à lettre et écrivit à son ami d'Epernay ces quelques mots :

« Mon cher Georges,

« J'ai absolument besoin de savoir si les Clépoint sont partis seuls de Sartenois ou s'ils avaient avec eux un enfant.

» Dans ce dernier cas, quels étaient l'âge de cet enfant et son identité ?

« Merci d'avance. »

Et, pour hâter les choses, André Robin donnait son adresse à Marseille.

Mais il devait quitter cette ville avant que la réponse de Georges Raynaud lui fût parvenue.

Les événements, en se précipitant, allaient retarder l'arrivée de ce précieux renseignement.

Le lendemain matin, en effet, Tardivel accourait au rendez-vous fixé sur le Port-Vieux. André Robin et lui s'enfermaient dans une salle retirée du restaurant où se mange la bouillabaisse; une heure après, le jeune architecte prenait la rapide ; il était le soir même à Paris ; il s'y reposait à peine et se rendait au Havre.

Emilien Restignac, habilement questionné par Tardivel, avait jasé. Après de copieuses libations — car le cabaretier du grand chemin d'Aix aimait à se faire offrir un verre par ses clients, — il avait raconté que les Clépoint, dits Salomon, étaient venus à Marseille avec un enfant âgé de trois ans, qu'au moment de leur faillite, un an plus tard, ils avaient emmené cet enfant en Amérique, et qu'ils s'étaient embarqués au Havre, sous le nom de Behrens, en compagnie de Marius Restignac.

— Je n'ai pas pu en tirer autre chose, ajoutait Tardivel. Les Clépoint-Behrens-Salomon sont entrés à ce moment-là dans la boutique, et leur vue a commencé à dégriser cet imbécile d'Emilien. D'ailleurs, Arsène et Mélanie étaient d'une colère bleue. Ils arrivaient de la poste, où ils étaient allés chercher une lettre chargée qui n'est pas venue. Ah ! si vous aviez vu ça, Monsieur ! La bonne femme burlait ; c'était à faire peur.

— A qui paraissait-elle en vouloir ?

— A Justin, naturellement — c'est toujours la bête noire, — et aussi, je ne sais pourquoi, à ce malheureux Marius.

— Restez ici, avait décidé André Robin, si ne les lâchez pas. Vous m'écrirez dès demain à Paris. Je cours au Havre vérifier les listes de passagers.

— Vous avez raison, Monsieur. Je voulais vous le conseiller.

. . . . . .

Les renseignements obtenus aux bureaux de la Compagnie transatlantique confirmèrent le récit arraché par Tardivel au cabaretier du grand chemin d'Aix.

Parmi les listes de passagers, il fut aisé d'en retrouver une datant d'avril 1886 et portant les noms de M. et Mme Thomas Behrens, enfant John Behrens, et M. Léon Lemercier.

Depuis longtemps, André Robin avait deviné que ce dernier nom cachait Marius Restignac.

Le jeune architecte revint promptement à Paris, où la lettre de Tardivel lui arriva sans retard. Elle disait :

« La colère augmente. L'argent que Justin devait leur envoyer à Washington n'y est jamais parvenu. Marius, qui devait leur retourner cet argent écrit qu'il n'a jamais rien reçu. Ils sont décidés à aller faire une scène à Justin. Faut-il les suivre ? Télégraphiez bureau restant. »

André Robin répondit, sans perdre une minute, par la dépêche suivante